



COLLOQUE À LA COUR

Ce thème sur «le contentieux boursier : entre répression pénale et sanction administrative » a pour objectif de présenter :

- la coexistence - au sein de la notion générique d'abus de marché - d'infractions pénales et de manquements administratifs ;
- la multiplicité des acteurs de la lutte contre les abus de marché : Autorité des marchés financiers, Parquet national financier et office spécialisé de la police judiciaire ;
- les incidences de la décision du Conseil constitutionnel du 18 mars 2015 ;
- la nouvelle articulation des sanctions pénales et administratives, à l'aune de la loi du 21 juin 2016, dans une perspective totalement différente de celle existant en droit fiscal (lequel connaît toujours un cumul possible des sanctions pénales et administratives).

Ce thème, relevant tout à la fois du droit pénal, de la procédure pénale et du droit administratif, est l'illustration d'un nouveau regard croisé entre droit privé et droit public. Il associe les magistrats du siège et du parquet général de la Cour de cassation, du parquet général de la cour d'appel de Paris, du parquet national financier ainsi que les membres du Conseil d'Etat et de l'Autorité des marchés financiers, les fonctionnaires de la police nationale et les universitaires.

Entrée libre, sur inscription préalable par

Télécopie : 01.44.32.78.28 / Internet : www.courdecassation.fr



Le contentieux boursier : entre répression pénale et sanction administrative

jeudi 1er décembre 2016
de 9h30 à 16h00

*Grand'chambre de la Cour de cassation
Entrée par le 5 quai de l'Horloge, Paris 1^{er}*



Manifestation validée au titre de la formation continue des magistrats et avocats

9h30 Allocutions d'ouverture

Jean-Claude MARIN, *procureur général près la Cour de cassation*

Didier GUERIN, *président de la chambre criminelle de la Cour de cassation*

La diversité des abus de marché et des acteurs en charge de la lutte contre la fraude boursière

sous la présidence de Laurent LE MESLE
premier avocat général de la chambre commerciale de la Cour de cassation

10h00 La coexistence nécessaire d'infractions pénales et de manquements administratifs en matière d'abus de marché

Renaud SALOMON, *premier vice-président adjoint au tribunal de grande instance de Paris, professeur associé à l'Université Paris Dauphine*

10h15 Une compétence exclusive du juge judiciaire en matière de délits boursiers

Elisabeth DE LA LANCE, *conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation*

10h30 Une compétence concurrente du juge judiciaire et du juge administratif en matière de manquements boursiers

Eric DEZEUZE, *avocat au Barreau de Paris, professeur associé à l'université Paris Descartes*

10h45 Discussion

11h00 Pause

11h15 L'action de l'Autorité des marchés financiers

Sophie SCHILLER, *professeur à l'université de Paris Dauphine, membre de la commission des sanctions de l'AMF*

11h30 Le point de vue du régulateur boursier

Gérard RAMEIX, *président de l'Autorité des marchés financiers*

11h45 L'action du Parquet national financier

Eliane HOULETTE, *procureur de la République financier*

12h00 L'action de la police judiciaire

Yves DOUBLET, *commissaire divisionnaire, chef de la brigade financière de la direction de la police judiciaire de Paris*

12h15 Discussion

12h30 Déjeuner libre

La nouvelle donne en matière de repression des abus de marché

sous la présidence de Didier GUERIN
président de la chambre criminelle de la Cour de cassation

14h00 La décision de la CEDH du 4 mars 2014 et la décision du Conseil constitutionnel du 18 mars 2015 et leurs conséquences

France DRUMMOND, *professeur à l'université Paris II*

14h20 Une nouvelle articulation des sanctions pénales et administratives en matière boursière

Catherine CHAMPRENAULT, *procureur général près la cour d'appel de Paris*

14h40 Les nouveaux enjeux des délits et des manquements boursiers

Stéphane TORCK, *professeur à l'université Paris II*

15h00 Une nouvelle enquête sur les délits et les manquements boursiers

Sophie BARANGER, *secrétaire générale adjointe de l'Autorité des marchés financiers*

15h20 Discussion

15h40 Rapport de synthèse

Jean-Pierre GASTAUD, *professeur à l'université Paris Dauphine*